



NUMERO 94 AVRIL 2023

WILDAF NEWSLETTER

« AGIR POUR LES DROITS DE LA FEMME ET DE LA FILLE EN AFRIQUE »



6-17 March 2023
CSW67
COMMISSION ON THE STATUS OF WOMEN

**INNOVATION AND TECHNOLOGICAL CHANGE
EDUCATION IN THE DIGITAL AGE**
Progress toward gender equality



QUI LIT NOTRE NEWSLETTER ?

Le WILDAF-AFRIQUE de l'Ouest Newsletter est destiné aux membres du WILDAF-AO des quinze pays du réseau, à nos partenaires en Afrique, en Europe et en Amérique et à tous les défenseurs (es) des Droits de la Femme et des Filles en Afrique



Éliminer les stéréotypes sexistes pour un monde digital plus inclusif pour les femmes/ filles

L'innovation et l'évolution technologique, et l'éducation à l'ère du numérique aux fins de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles » est le thème retenu pour la 67^{ème} session de la commission des Nations Unies sur la condition de la femme ...

P.4



EDITO

Le 08 mars 2023, le monde entier a célébré la Journée Internationale de la Femme sous le thème : « Innovation et technologies avec l'égalité des sexes » ...

P.3

APPEL A PROPOSITION DE CONTENU

Vous êtes membre du réseau WILDAF-Afrique de l'Ouest et désirez faire connaître votre association, vos activités, vos réalisations ? ou tout simplement souhaitez-vous partager une information.

Faites-nous parvenir votre texte (court ou long, peu importe; c'est le contenu qui compte!) par le courriel. La date limite de dépôt des textes pour la prochaine parution est : **1^{ER} juillet 2023**

AUSSI DISPONIBLE SUR NOTRE SITE INTERNET : WWW.WILDAF-AO.ORG

WILDAF-AO: Un réseau de plus de 500 organisations membres dans 15 pays d'Afrique de l'Ouest. Benin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia, Mali, Niger, Nigeria Sénégal, Togo (réseaux nationaux), Sierra Leone, Mauritanie, Gambie, Cap vert (Points focaux)

WILDAF-AO

Women in Law and Development in Africa

Bulletin Trimestriel

SOMMAIRE

Editorial	3
Éliminer les stéréotypes sexistes pour un monde digital plus inclusif pour les femmes/ des filles.....	4
Campagne 30 % pour elle : <i>Nous devons tous nous engager pour que les femmes et les jeunes filles puissent bénéficier pleinement des retombées des ressources extractives.</i>	7
Impact de la transformation numérique sur les ONG de femmes et leur lutte pour les droits des femmes en Afrique de l'Ouest.....	11
Autres activités du WiLDAF-AO au CSW 67 : Lois Addo, Ambassadrice du WiLDAF- AO.....	14
Agir pour l'Abandon des Mariages d'Enfants (AAME).....	16
« Les Féministes africaines demandent justice pour les survivantes de violences sexuelles en Guinée » WiLDAF-Guinée mobilise la société civile.....	18
Sahel A Egalité : Les jeunes leaders du Sahel se mobilisent.....	19

WILDAF AFRIQUE DE L'OUEST

Newsletter

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON (Coordinatrice)
Nicole DAGAWA (Assistante Communication)

Toute reproduction, à but non commercial, des informations
rédigées par WILDAF- Afrique de l'Ouest est autorisée, à condition
que WILDAF-Afrique de l'Ouest soit mentionnée comme source
pour toutes contributions dont il est auteur.

Pour tous renseignements, contactez WILDAF-AO :

Tel: (228) 22 61-26-79

Cel: (228) 92 47 90 00

Email :

wildaf@cafe.tg

wildaf@wildaf-ao.org

Publiée avec l'appui financier des partenaires de WiLDAF-AO

Le 08 mars 2023, le monde entier a célébré la Journée Internationale de la Femme sous le thème : « **Innovation et technologies avec l'égalité des sexes** ». Le thème montre d'une part, l'importance de la numérisation dans le monde actuel et d'autre part, relève la question de la fracture numérique entre les hommes et les femmes.

Aujourd'hui, la numérisation imprègne tous les aspects de notre vie, tant sur le plan socio-économique que politique. Le monde connaît une véritable mutation avec l'arrivée des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ou encore Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Les Nouvelles Technologies ont marqué ces dernières années, le monde par l'accélération de leur rythme et l'ampleur de leur généralisation. Le rythme accéléré de la numérisation a fait entrer l'humanité dans une toute nouvelle ère d'information et de communication. Hommes et femmes peuvent tirer parti de la technologie numérique pour développer des activités ayant un impact sur leur vie privée et publique. Les citoyens peuvent accéder à divers services numériques tels que l'enregistrement, le vote, la conduite d'affaires et les transactions en ligne... et les changements et les crises à divers niveaux ont permis aux technologies numériques de prospérer.

Toutefois, cette évolution n'a eu que peu ou pas d'impact sur le genre. La discrimination, les abus et la misogynie auxquels les femmes sont confrontées dans le monde physique se reflètent également dans le monde virtuel.

Dans le monde, selon des données de l'ONU, seulement 63% des femmes utilisaient internet en 2022, contre 69% des hommes, alors que d'ici 2050, 75% des emplois seront liés aux domaines scientifiques et technologiques.

Comment donc promouvoir l'égalité de genre dans ce contexte de numérisation rapide quand les femmes elles-mêmes reconnaissent qu'elles doivent s'éduquer, se former, s'informer, se sensibiliser pour ne pas rester en marge d'un monde de plus en plus tributaire des technologies numériques ?

Les obstacles qui entravent l'accès et l'utilisation des technologies numériques pour les femmes et les filles existent ; quelle solution pour y remédier ?

Ce sont autant de questionnement auquel a fait écho la [67^{ème} session de la commission des Nations Unies sur la condition de la femme](#) (CSW 67) en mars 2023 à travers le thème : « ***l'innovation et l'évolution technologique, et l'éducation à l'ère du numérique aux fins de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles*** ».

Partant du constat qu'aujourd'hui, la technologie numérique est désormais un aspect central de nos vies et qu'elle influence tous les domaines de la vie, mais que les femmes et les filles n'y ont encore qu'un accès limité, il apparaît indispensable de réfléchir sur les moyens de combler les écarts en la matière.

C'est dans ce contexte que s'est déroulée du 6 au 17 mars 2023 au siège de Nation Unies à New York, la [67^{ème} session de la commission des Nations Unies sur la condition de la femme](#) (CSW 67) dont l'objectif principal est la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles et plus spécifiquement dans le domaine du numérique pour la session 2023.

La 67^{ème} session de la CSW a par conséquent porté ses réflexions sur que faire pour combler les fossés en matière d'accès et de compétences des femmes et des filles au numérique afin d'éliminer les stéréotypes sexistes qui s'opposent à cet accès aux technologies de l'information et des communications (TIC). La session 67 de la CSW veut entre autres pour combler les fossés, trouver des moyens pour encourager les femmes et les filles à s'engager dans la voie des filières STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques/ STEM, (Science, Technology, Engineering et Mathematics en anglais) afin que celles-ci puissent créer des technologies qui répondent aux besoins des femmes et des filles et aussi lutter contre la violence de genre facilitée par la technologie.

Ce numéro de notre newsletter est consacré à ce grand événement qu'est la CSW67 y compris les événements parallèles organisés autour de la session.

La rubrique « **Nouvelles du Réseau** » quant à elle, vous donne un aperçu des différentes activités menées par le réseau WILDAF en Afrique de l'ouest, depuis notre dernière parution.

Bonne lecture !

Éliminer les stéréotypes sexistes pour un monde digital plus inclusif pour les femmes/filles



« **L'innovation et l'évolution technologique, et l'éducation à l'ère du numérique aux fins de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles** » est le thème retenu pour la [67ème session de la commission des Nations Unies sur la condition de la femme](#) (CSW 67).

Démarrée le 6 mars 2023 au siège des Nations Unies à New York, la 67ème session de la Commission des Nations-Unies sur la condition de la femme (CSW67) a porté ses réflexions en 2023 sur la thématique des Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication (NTICS) dans le monde et leur impact sur l'égalité de genre. Le choix de ce thème résulte d'un constat: l'accès limité des femmes et des filles à l'utilisation des TICs et leur sous-représentation dans l'univers technologique.

La session 2023, qui a enregistré la participation 15000 personnes provenant de 139 pays et noté la présence de 4 chefs d'Etat et de gouvernement, de 116 ministres, est la première session en présentiel depuis trois ans en raison de la crise de la Covid-19 qui a conduit à des CSW largement numériques. Au total 206 événements ont été organisés dans l'enceinte de l'ONU et plus 750 événements parallèles des ONG.

En 2020, la déclaration et la Plate-forme d'Action de Beijing pour les droits de la femme ont célébré leur 25ème anniversaire. Il s'agissait d'une commémoration excitante et amère. Excitante car de 1995 à 2020, des progrès ont été accomplis en matière d'égalité des sexes et il fallait s'en réjouir. Amère du fait de la prise de conscience que malgré ces progrès, des écarts multidimensionnels restent à combler. Amère parce que de nouvelles fractures sont engendrées par les conséquences sociales des divers conflits et crises dont celle de la pandémie de la COVID 19 qui en plus d'accroître les inégalités existantes, a amplifié l'utilisation du numérique pour laquelle les femmes/ filles comme toujours ont un accès limité.

La transition numérique ou encore la révolution de l'ère du digital qui avaient déjà débuté leur ascension fulgurante depuis quelques années, s'est accélérée de manière exponentielle avec la crise de la COVID 19. Le numérique est devenu l'un des principaux moteurs de croissance.

❖ La mutation des habitudes, un monde de plus en plus tributaire des TICs



Au début de la pandémie de la COVID-19, lorsque les marchés et les écoles ont été fermés, le monde a dû s'habituer à une "nouvelle normalité". Le confinement ou les mesures de distanciation sociale/physique a vu fleurir un monde virtuel de plateformes et de médias sociaux. La crise sanitaire est devenue un véritable levier accélérateur pour le monde du digital en révélant sa nécessité profonde. Les sciences et la technologie ont donc joué un rôle important dans la réponse à la pandémie ; les technologies numériques sont devenues essentielles pour permettre aux entreprises de poursuivre leurs activités et aux gouvernements de fournir des services. Les services financiers se sont développés en ligne et de [nouvelles plateformes de commerce numérique](#) ont permis de mettre en relation les agriculteurs et les consommateurs afin de réduire le gaspillage et de maintenir les denrées alimentaires à un prix abordable.

❖ L'avènement du télétravail

Le travail en ligne/vidéoconférence s'est accru, les écoles ont recouru à l'enseignement à distance et en ligne..., plusieurs méthodes ont été développées par les uns et les autres pour parer aux mesures de confinement.



Pour les jeunes en particulier pour les jeunes femmes et filles, cette solution a permis d'accéder aux services et aux informations essentiels, de communiquer à l'école, de rester en contact avec leurs proches et leurs amis... le numérique est devenu une nécessité, là où le rapport physique n'est plus possible. Les TICs sont devenus un aspect essentiel de l'autonomie des femmes et des filles et de leurs perspectives. Cependant dans la majorité des pays, les femmes et les filles ont été laissées pour compte en raison de l'écart important qui persiste entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux technologies numériques surtout dans les pays à faible revenu dont beaucoup sont en Afrique.

❖ Des disparités entre les hommes et les femmes

En 2021, l'UNESCO prévoyait que 11 millions de filles risquaient de ne pas retourner à l'école après les interruptions de scolarité causées par la pandémie. Même si l'interruption de l'enseignement a accéléré le passage à des pratiques d'apprentissage novatrices, notamment l'enseignement à distance et en ligne. La réalité n'a pas été la même pour tous les groupes sociaux, car les personnes déjà marginalisées étaient également surreprésentées dans la population hors ligne, notamment les filles et les femmes, et en particulier celles qui vivent dans la pauvreté et les communautés rurales (ECOSOC, 2021). « La fracture numérique entre les sexes est le reflet de la discrimination générale à laquelle sont confrontées les femmes et les filles » a reconnu Mme Michelle Bachelet, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme lors d'une réunion-débat tenue par le Conseil des droits de l'homme en septembre 2021. Elle a indiqué que la population qui n'a pas accès à internet est **pauvre, rurale, âgée et féminine** :

femmes et filles constituent la majorité des quelque 3,7 milliards de personnes non connectées dans le monde. C'est pourquoi, dès lors que la technologie numérique devient en temps de pandémie de COVID-19, le seul moyen d'accéder aux services essentiels, aux informations sur la santé, aux moyens de subsistance ou à l'exercice des droits, l'exclusion numérique devient dramatique a-t-elle déploré.

En outre, selon un rapport « *Faits et chiffres pour 2022* » de l'institution spécialisée des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication (TIC), le coût des services Internet a diminué au niveau mondial en 2022 mais les plus pauvres à travers le monde restent privés des possibilités offertes par cette technologie. Le rapport de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) indique que, bien que les femmes représentent près de la moitié de la population mondiale, elles sont 259 millions de moins que les hommes à avoir accès à l'Internet, soit seulement 63% des femmes utilisent l'Internet en 2022, contre 69% des hommes. L'écart entre les hommes et les femmes est encore plus préoccupant dans les pays à faible revenu, où 21% des femmes sont connectées, contre 32% des hommes, un chiffre qui ne s'est pas amélioré depuis 2019.



L'accès à l'Internet progresse, mais pas aussi rapidement et uniformément à travers le monde qu'il le faudrait », a déclaré Doreen Bogdan-Martin, Directrice du Bureau de développement des télécommunications et Secrétaire générale élue de l'UIT. « Ceux qui n'ont pas accès au numérique sont encore trop nombreux. Le défi que nous avons à relever est de mobiliser les ressources qui permettraient à chacun de bénéficier efficacement de la connectivité » a-t-elle plaidé.

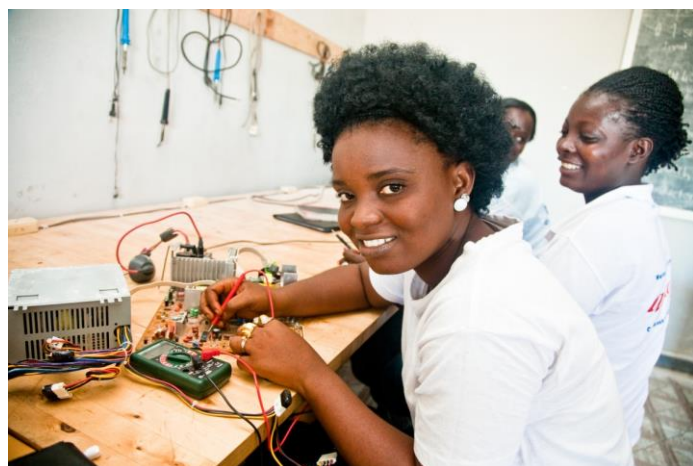
❖ Des barrières ancrées dans les normes sociales

Les barrières sont bien plus profondes qu'un manque d'accès à Internet. Les résultats de l'étude d'[ONU Femmes](#) et de l'UIT suggèrent que les **environnements éducatifs et familiaux** jouent un rôle essentiel dans la fracture numérique entre les sexes.

Par exemple, au sein d'un même foyer, les filles sont beaucoup moins susceptibles que les garçons d'accéder et de pouvoir utiliser pleinement Internet et les technologies numériques. Parmi les 41 pays et territoires inclus dans l'analyse, les ménages sont beaucoup plus susceptibles de fournir des téléphones portables aux garçons qu'aux filles. Les filles accèdent à la technologie numérique à un âge plus tardif que les garçons, et leur utilisation de cette technologie est plus souvent restreinte par leurs parents, indique l'étude.

L'exclusion des femmes et des filles relève en outre du coût élevé des appareils et des forfaits de données, combiné à leur faible capacité financière à couvrir les coûts liés à l'accès au numérique, de leur faible niveau d'alphabétisation (y compris l'alphabétisation numérique), des exigences en matière de pièces d'identité, le manque de contenu et de services destinés à celles-ci, du risque d'abus d'intimidation ou de traque en ligne. Des chiffres de l'UIT montrent ainsi que, parmi plus de 100 filles interrogées dans le monde entier, moins d'une fille sur dix se sent pleinement équipée pour assurer sa sécurité en ligne.

En ce qui concerne les environnements éducatifs, les filles sont les moins susceptibles d'avoir la possibilité de développer les compétences nécessaires à l'apprentissage et à l'emploi au XXI^e siècle. En moyenne dans 32 pays et territoires, les filles sont 35% moins susceptibles que leurs homologues masculins d'avoir des compétences numériques, y compris des activités simples comme copier ou coller des fichiers ou des dossiers, envoyer des e-mails ou transférer des fichiers.



Leur sous-représentation dans l'enseignement et les carrières dans les domaines des STIM reste un obstacle majeur à leur participation à la conception et à la gouvernance des technologies. Par ailleurs, la menace omniprésente de la violence en ligne fondée sur le genre à laquelle s'ajoute l'absence de recours juridique, les contraint trop souvent à quitter les espaces numériques qu'elles occupent. Ces divers obstacles limitent l'accès et l'utilisation des TICs par les femmes et les filles.

❖ Relever les défis

Aujourd'hui, où chaque secteur de la société se transforme par celui des technologies digitales qui réorganisent d'ores-et-déjà la vie quotidienne, l'accès et l'engagement des filles dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) et le domaine la Science, Technologie, Ingénierie et Mathématiques (STIM) sont indubitablement essentiels. Aussi, le choix des thèmes retenus pour la Journée Internationale de la Femme et la CSW 67 pour 2023, est de mettre en avant le rôle crucial de la technologie et de l'innovation dans l'avancement de l'égalité des genres. Lesdits thèmes célèbrent les femmes et les filles qui défendent les progrès de la technologie transformatrice et de l'éducation numérique. Ils veulent à travers des réflexions, identifier les défis à relever pour le genre, explorer l'impact de l'écart numérique entre les sexes sur les inégalités économiques et sociales et trouver des solutions idoines pour une évolution "digitale" plus inclusive et équitable partout dans le monde surtout pour les femmes et les filles.

Les femmes et les filles ne doivent pas rester en marge d'un monde de plus en plus tributaire des technologies numériques. Elles doivent le rejoindre, supprimer les obstacles à l'accès au numérique, permettront donc à celles-ci d'apporter des contributions.

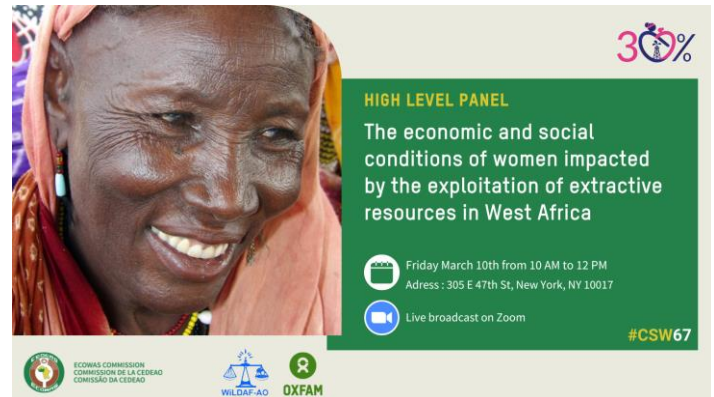


A cet effet, les **conclusions concertées** de la CSW formulent les recommandations suivantes pour les initiatives visant à promouvoir l'innovation et le changement technologique, ainsi que l'éducation à l'ère numérique afin de parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes :

- -Développer des outils et des services numériques pour répondre aux besoins de toutes les femmes et filles, dans tous les secteurs et toutes les zones géographiques, en particulier pour leur éducation, leur santé, leur autonomisation économique et leur engagement dans la vie publique, et veiller à ce que les femmes et les filles aient accès à la culture et aux compétences numériques tout au long de leur vie.

- Intégrer la dimension de genre dans les politiques numériques afin d'éliminer les obstacles à l'égalité d'accès pour toutes les femmes et les filles, y compris celles qui vivent dans la pauvreté, dans des zones rurales, maritimes ou reculées, qui sont handicapées, les femmes et les filles autochtones, les femmes et les filles migrantes et les femmes âgées.
- Promouvoir une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence basée sur le genre qui se produit par le biais de l'utilisation des technologies ou qui est amplifiée par celle-ci, et veiller à ce que les entités des secteurs public et privé accordent la priorité à la prévention et à l'élimination de cette violence
- Intégrer une perspective de genre dans la conception des technologies émergentes et adopter des réglementations pour s'assurer qu'elles sont soumises à des garanties adéquates afin de lutter contre les nouveaux risques, les stéréotypes de genre et les normes sociales négatives, les atteintes à la confidentialité des données et d'améliorer la transparence et la responsabilité.
- Promouvoir des politiques et des programmes visant à atteindre la parité hommes-femmes dans les domaines scientifiques et technologiques émergents et créer des lieux de travail et d'enseignement favorables, notamment par le biais d'un enseignement tenant compte de la dimension de genre, de solutions d'apprentissage à distance et d'approches interdisciplinaires combinant l'enseignement des sciences sociales et des domaines scientifiques.
- Développer des innovations tenant compte de la dimension de genre qui remettent en question les stéréotypes de genre et les normes sociales négatives, notamment par l'élaboration de contenus numériques, de campagnes de sensibilisation et de compétences pédagogiques pour un engagement positif sur les technologies numériques qui engagent, éduquent, encouragent et habilitent les jeunes, y compris les jeunes hommes et les jeunes garçons, à devenir des agents du changement pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Campagne 30 % pour elle : Nous devons tous nous engager pour que les femmes et les jeunes filles puissent bénéficier pleinement des retombées des ressources extractives



« **Répondre aux enjeux et défis du financement des programmes de développement socioéconomiques dédiés aux femmes et jeunes filles à travers le secteur géo extractif en Afrique de l'Ouest, comme levier de la relance économique de la région** » est le thème du panel ministériel des Etats membres de la CEDEAO qui s'est tenu le 10 mars 2023, au siège de la Mission de l'Union Africaine auprès des Nations Unies à New York, en marge de la 67^{ème} session de la Commission des Nations-Unies sur la condition de la femme (CSW67). L'activité s'inscrit dans le cadre d'un plaidoyer relatif à la campagne des 30% qui a pour ambition d'inciter les Etats à allouer 30% des fonds de développement local issus du secteur extractif dans l'autonomisation économique des femmes et l'éducation des filles.

Selon une [étude](#) de la Francophonie intitulée « *La place des femmes dans le secteur extractif Francophone* », un tiers des réserves minérales mondiales se trouverait en Afrique, dont plus de la moitié des minerais rares. À titre d'exemple, la Guinée abrite la plus grande mine de bauxite à ciel ouvert au monde, le Burkina Faso, quatrième producteur d'or d'Afrique ou encore le Sénégal l'un des principaux producteurs de phosphates et de zircon. Malheureusement, cette richesse ne contribue pas suffisamment à la croissance de ces pays, et donc à leurs citoyens qui continuent de vivre dans la pauvreté et les femmes et les filles restent les plus impactées.

Le constat est que le secteur des industries extractives laisse une place peu enviable aux femmes. Il est dominé par les hommes et est marqué par des inégalités de genre. Les femmes sont largement [sous-représentées](#).

Bibliographie :

[Commémoration/Célébration officielle Questions de genre et de femmes](#)
<https://press.un.org/fr/2023/sgsm21705.doc.htm>
<https://news.un.org/fr/story/2022/12/1130252>

Service Communication
WILDAF-AO

Les industries extractives sont exploitées et gouvernées par les hommes de façon disproportionnée, et les politiques sectorielles tenant compte du genre sont relativement rares. Une [étude](#) de la Banque Mondiale dénommée « *L'exploitation minière en Afrique, les communautés locales en tirent-elles parti ?* », indique qu'en général, entre 80 et 90 % des emplois sur un site d'exploitation de ressources naturelles sont occupés par des hommes.

Au **Sénégal**, par exemple les femmes qui travaillent dans les industries extractives représentent moins de 25% des effectifs employés, informe la coalition nationale Publiez Ce Que Vous Payez. Des chiffres sur l'emploi formel du [Rapport ITIE Sénégal 2019](#), (l'Initiative pour la transparence des industries) montre que les femmes représentent 5% des cadres supérieurs des 25 grandes entreprises des secteurs minier et pétrolier au Sénégal.

❖ Une inégalité accrue en matière de distribution des richesses d'exploitation?



Une analyse de l'Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI) de 2017, qui porte sur « *l'indice de gouvernance des ressources naturelles* », montre que les femmes vivant dans les pays tributaires des ressources minérales connaissent souvent une plus grande inégalité en matière de distribution de la richesse et de respect de leurs droits. Les femmes ne bénéficient pas des retombées financières qui proviennent des ressources extractives. Dans certains pays, les facteurs socioculturels qui confèrent aux femmes un statut particulier les restreignent à la sphère domestique et aux rôles marginaux, le taux élevé d'analphabétisme dans les zones rurales, sont autant d'obstacles pour l'épanouissement économique des femmes. Cela conduit souvent à leur attribuer un rôle marginal dans la chaîne de valeur, rôle qui s'exerce dans des conditions très désavantageuses. Les femmes disposent rarement d'un permis ou d'une licence d'exploitation et ne sont quasiment jamais détentrices d'un titre de propriété. Cela est dû essentiellement au manque d'autonomisation financière car, pour être propriétaire d'un carré d'exploitation, s'acheter un permis ou même devenir négociante, il faut disposer d'un capital d'investissement. Avec les exploitations extractives, les femmes perdent leurs terres. Les moyens de subsistance traditionnels étant perdus, elles sont contraintes de marcher toujours plus loin à la recherche d'eau potable et de moyens de subsistance pour nourrir leurs familles, pendant que la violence à leur égard s'accroît.

Certaines femmes recourent au travail du sexe pour subvenir à leurs besoins, augmentant ainsi le risque d'être les victimes de violences sexuelles et basées sur le genre. En d'autres mots, bien que, la femme soit le pilier de stabilité socio-économique et vecteur de revenus, elle reste paradoxalement le maillon faible dans le secteur des industries extractives.

❖ Des politiques moins favorables à l'égalité de genre ?

Des efforts majeurs en matière d'égalité de genre dans les industries extractives sont en cours de réalisation notamment : La **Directive CEDEAO sur les évaluations de genre dans les projets énergétiques (2017)**, est une avancée significative dans la prise en compte de l'impact de l'exploitation de ressources naturelles sur les femmes. Il en est de même de la **Charte de la CEDEAO sur l'intégration du genre dans le secteur géo-extractif** en cours de développement pour promouvoir l'intégration du genre pour la prise en compte des exigences de la norme ITIE et leur harmonisation avec les exigences de la CEDEAO en matière de promotion de l'égalité des sexes dans le secteur géo-extractif. On peut également noter l'acte additionnel sur le code minier régional et d'autres textes communautaires de la CEDEAO qui enjoignent aux Etats membres d'intégrer les questions de genre et de protection de l'enfance dans les dialogues sur le secteur géo-extractif de la région.

En outre, les dispositions liées à l'égalité des sexes dans la Norme ITIE 2019 commencent à faciliter une prise de décision plus inclusive. Par Exemple au Burkina Faso, la représentation des femmes dans le Groupe Multipartite (GMP) a connu une grande évolution. Elle est passée de 16 à 32%, soit 8 femmes sur 25 membres selon une étude de Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) en Afrique de l'Ouest.

En Guinée, lors de la campagne de dissémination du rapport ITIE tenue en 2021, les organisations féminines sont ajustées davantage et leur prise de parole encouragée, seulement le nombre de femmes n'a pas dépassé 10%, d'après toujours une étude de PCQVP.

Cependant, de nombreux défis restent à relever pour que les femmes puissent avoir un statut privilégié dans le secteur extractif. La plupart des lois qui régissent la gouvernance du secteur minier et leurs textes d'application portant sur les Fonds de développement local issus du secteur extractif n'ont pas prévu de dispositions particulières en matière de prise en compte du Genre.

La prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des filles dans la gestion des fonds de développement issus du secteur extractif doit être défendue à travers un plaidoyer au niveau des Etats et d'autres décideurs afin d'assurer une bonne prise en compte du genre dans les investissements au profit des populations.

C'est à cet effet que Oxfam et ses partenaires parmi lesquels le WILDAF-AO ont initié une campagne dénommée '**La Campagne des 30%**' pour que 30% des fonds de développement issus du secteur extractif, soient directement investis dans des actions d'autonomisation économique des femmes et d'éducation des filles.



La campagne des 30% vise à renforcer la compréhension et appliquer les mécanismes de répartition des fonds issues du secteur extractif, à encourager une politique de budgétisation sensible au genre et à inciter les Etats à investir 30% des fonds de développement issus du secteur extractif dans le développement économique des femmes et dans l'éducation des filles.

#CSW67

PANEL GOUVERNEMENTAL

Répondre aux enjeux et défis du financement des programmes de développement socioéconomiques dédiés aux femmes et aux jeunes filles à travers le secteur géo extractif en Afrique de l'Ouest, comme levier de la relance économique de la région

10 MARS 2023
DE 10H À 12H

305 E 47TH ST
NEW YORK, NY 10017

Retransmission en direct sur Zoom

 MADAME OUSSEYNI HADIZATOU YACOUBA MINISTRE DES MINES DE LA RÉPUBLIQUE DU NIGER	 MONSIEUR SIMON PIERRE BOUSSIN MINISTRE DES MINES DU BURKINA FASO	 MADAME ROKHAYA SAMRA DIÈNE DIRECTRICE GÉNÉRALE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE DU SÉNÉGAL
 COMMISSIONNER JANET RAMATOUILLE SALLAH-NJIE RAPPORTEUR SPÉCIALE SUR LES DROITS DE LA FEMME EN AFRIQUE	 DR HELEN KEZIE-NWOHA PRÉSIDENTE DU GIMAC	 MADAME FOURIERA MAIGA COORDINATRICE RÉGIONALE PROGRAMME INDUSTRIES EXTRACTIVES, OXFAM INTERNATIONAL
 MR SOSTHÈNE KONATÉ DIRECTEUR OXFAM NIGER	 MME DIARRA N'DIAYE SOBE COORDINATRICE RÉGIONALE PROGRAMME INDUSTRIES EXTRACTIVES, OXFAM INTERNATIONAL	

ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEEAO

OXFAM

WILDAF-AO

La 67^{ème} session de la Commission des Nations-Unies sur la condition de la femme (CSW), prévue du 6 au 17 mars 2023, a été l'occasion pour le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG), OXFAM International et WILDAF-AO de mener un plaidoyer dans le cadre de la campagne. Le panel qui s'est tenu a permis de mobiliser les Etats de la sous-région ouest africaine et au-delà, sur les enjeux liés à l'exploitation des mines qui bénéficie actuellement peu aux femmes et filles vivant dans les zones d'exploitation.

L'évènement organisé en marge de la session annuelle officielle de la CSW, a rassemblé 125 participants composés des Ministres chargés de la femme et/ou de la promotion du genre de la CEDEAO et leurs délégations ; de la Ministre des mines de la République du Niger, la Commissaire de la Commission Genre et Développement Humain de la CEDEAO, la Mission Diplomatique de l'Union Africaine aux Nations Unies, la Rapporteuse Spéciale sur les droits des femmes en Afrique, une délégation de Gender is Agenda Campaign, des équipes d'Oxfam International, du WILDAF, de la RESPFECO, de Women in Mining West Africa, des membres des organisations communautaires impactées par l'exploitation minières et des membres de la société civile intéressés par la thématique.

Le but était d'utiliser le cadre de négociation et de plaidoyer offert par la session CSW67 pour populariser la campagne des 30% et lancer un appel directement aux plus hautes autorités en Afrique et dans la région, d'encourager l'adhésion et les engagements formels au sein de la Commission des Nations-Unies sur la condition de la femme. Il s'est agi également de renforcer les acquis du plaidoyer en impliquant les structures de promotion du genre dans le suivi de la campagne.



« Nous devons tous nous engager pour que les femmes et les jeunes filles puissent bénéficier pleinement des retombées de ces ressources et que la prise en charge de la problématique de l'emploi décent soit une réalité » a lancé la Présidente de session Mme **Maria Conceição SILVA ERORA**, Ministre de la Famille et de la Solidarité sociale de la Guinée Bissau lors de son discours d'ouverture.

L'Honorable **Sallah-Njie**, Rapporteuse Spéciale sur les Droits des Femmes en Afrique a déploré qu'en matière de développement économique du continent, les femmes et les filles africaines continuent de subir des discriminations et ce malgré ces normes juridiques solides sensées les protéger contre l'exclusion. Elle a poursuivi son intervention en expliquant que le Natural Resource Governance Institute a indiqué en 2017 que les femmes qui vivent dans des pays dépendant des ressources minérales connaissent souvent une plus grande inégalité en termes de répartition des richesses et de respect de leurs droits.

Elle a par ailleurs souligné que si les industries extractives offrent une opportunité de revenus pour les femmes, elles sont sources d'autres défis socio-économiques tels que l'expropriation des femmes de leur site de vie alors qu'au même moment aucune disposition viable n'est en place pour le suivi et la prise en charge de leurs besoins spécifiques dans les budgets. Etant généralement exclues des consultations et négociations, les femmes subissent tous les effets impactant négativement leurs vies et environnement sans pouvoir bénéficier de peu des avantages que les exploitations offrent. Pire, elles sont souvent victimes de violences de tout genre a-t-elle déploré.



Quant à Son Excellence Mme **OUSSEYNI YACOUBA Hadizatou**, Ministre des Mines du Niger, Ambassadrice de la Campagne des 30% et invitée d'honneur, elle a salué l'initiative de cette session en précisant que la « CSW est une bonne porte d'entrée pour mener des activités autour de la campagne des 30% et un espace propice dans la mesure où c'est le lieu où se décident et se forment les normes mondiales en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ». Elle a expliqué que bien que le sous-sol de l'Afrique regorge de matières premières en quantité et de qualité intéressante, leur exploitation ne contribue pas au développement socio-économique des collectivités locales et les fonds issus des activités minières, rétrocédés aux collectivités ne répondent pas à la sensibilité genre. Pour Mme la Ministre, la question n'est juste pas **l'Inclusion et la participation égale** des femmes dans les activités minières mais va plus loin. Il s'agit surtout d'une participation de qualité par une éducation intellectuelle et scientifique de haut niveau pour permettre aux femmes de contribuer efficacement à la prise en compte de leurs besoins spécifiques.

Elle a recommandé à cet effet d'orienter les objectifs de la participation des femmes sur les trois points, la Budgétisation Sensible au genre en conformité avec les normes et engagements de l'Entreprise et de l'État, l'intégration effective des femmes du secteur extractif dans les instances décisionnelles et la bonne gouvernance et la transparence, assurant une implication des organisations de la société civile tel que requis dans les mécanismes de l'Initiative pour la Transparence des Industries (ITIE). La Ministre a également, demandé la mise en place d'un mécanisme inclusif de veille impliquant toutes les parties prenantes ainsi qu'une stratégie adaptée qui s'inscrive dans des engagements communs en faveur d'une meilleure gouvernance des ressources naturelles afin de répondre aux enjeux et défis des différents acteurs et actrices du secteur des industries extractives. Mme **OUSSEYNI YACOUBA Hadizatou** a par ailleurs encouragé de saisir de telle occasion pour initier et multiplier les stratégies pour l'atteinte de l'objectif de développement inclusif et égalitaire en matière de genre.



Les diverses interventions qui se sont succédées (Ministres de la Femme du Ghana, de la Gambie, du Sénégal ainsi que des représentant(e)s du Nigéria et de la RESPFECO) ont déploré en général les discriminations et l'exclusion dont souffrent les femmes et les filles dans tous les différents domaines de la vie y compris dans le secteur géo-extractif et ce malgré la pléthore de textes juridiques adopté à différents niveaux pour promouvoir l'égalité des sexes. Les participants au panel ont dénoncé les mauvaises conditions de travail dans les zones d'exploitation, les divers risques et souffrances en termes de santé dont sont victimes les femmes de façon endémique (*risques sanitaires, difficultés d'accès aux services de base, violences sexuelles*) ...

Reconnaissant l'absence de statistiques dans le domaine, les intervenants ont lancé un appel pour un travail approfondi de collecte de données qualitatives et quantitatives, des données désagrégées des femmes :

nom prénom, Age ou tranche d'Age, en secteur d'activité, diplôme ; lieu de résidence, en vue de rendre disponibles les statistiques et informations fiables dans toutes les filières du secteur extractif . Ces données permettront une lisibilité plus claire des activités, une transparence et un accès facile aux informations disponibles pour un suivi plus efficace auprès des institutions impliquées dans la mise en œuvre des actions en faveur d'une répartition égalitaire des revenus et de l'inclusion des femmes.



Les intervenants ont enfin exhorté à la mise en place des lois spécifiques aux activités du secteur pour soutenir et renforcer les dispositions existantes qui sont d'ordre général. Les Ministres présents ont toutes salué la pertinence de la campagne des 30% et ont exprimé leur volonté et engagement de soutenir cette campagne à travers les différents mécanismes à leur disposition.



Service Communication
WILDAF-AO

" Impact de la transformation numérique sur les ONG de femmes et leur lutte pour les droits des femmes en Afrique de l'Ouest



Le 13 mars 2023 s'est tenu en marge de la 67^{ème} session de la Commission de la condition de la femme des Nations-Unies, un panel virtuel organisé par WILDAF-AO sous le thème « **Impact de la transformation numérique sur les ONG de femmes et leur lutte pour les droits des femmes en Afrique de l'Ouest** ». Ledit panel s'inscrit dans le prolongement d'une étude menée par le WILDAF-AO sur le thème susmentionné.

Dans le contexte de l'ère du numérique qui est la thématique prioritaire de la 67^{ème} session de la CSW, le WILDAF a organisé un panel virtuel pour partager les résultats de ladite étude ainsi que les expériences sur les opportunités et présenter les défis auxquels font face les organisations de droits des femmes dans l'avancement de leur travail à l'ère du numérique.

De façon spécifique, la rencontre visait à attirer l'attention sur la technologie numérique en tant qu'élément essentiel dans la promotion des droits des femmes et l'égalité des sexes ; à identifier les opportunités, les impacts et les défis que la technologie numérique présente pour la défense des droits des femmes y compris les femmes des groupes minoritaires, à sensibiliser les organisations à la production de données sur la technologie numérique ; et enfin à formuler des recommandations pour une meilleure prise en compte de la technologie numérique dans le budget de ses organisations pour l'avancement des droits des femmes.

Modéré par Madame **Kadidjatou BAH** Conseillère régionale genre et droit des femmes Oxfam-West Africa régional Plateforme, le panel a enregistré plus d'une soixantaine de participants(es) parmi lesquels on comptait l'Association D'appui et d'Eveil Pugsada (ADEP), l'association des victimes du 28 Septembre 2009 (AVIPA),

L'Association des Féministes Leaders pour l'Accès aux Droits et à l'équité du Genre au Tchad (AFLADEGT), l'ONG Femmes Actions et Développement (FAD), l'Association des femmes Handicapées du Togo, les réseaux du WILDAF –AO...

Composé de sept (07) intervenants, le panel a porté sur diverses questions relatives au numérique notamment :

- l'Impact de la transformation numérique sur les ONG de femmes et leur lutte pour les droits des femmes en Afrique de l'Ouest, (Mme Amoudath Mazu Coordinatrice des programmes au WILDAF –AO)

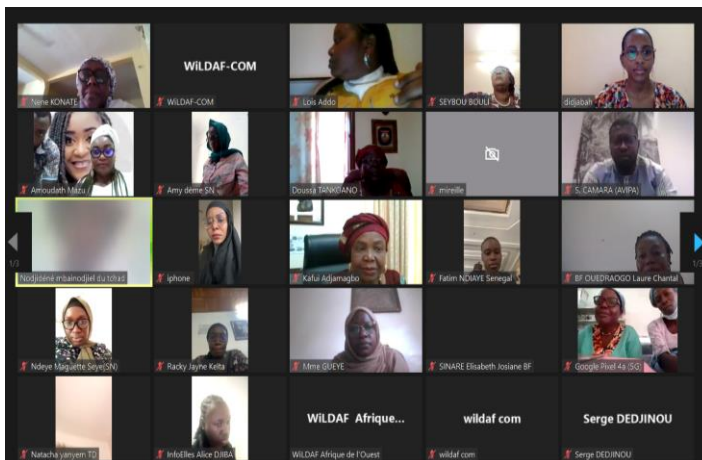
- L'usage des NTIC dans la promotion de la participation des femmes (Mme Mariama Mamoudou Djibo : Directrice de programme ONG FAD),

- l'Impact, opportunités et défis dans l'utilisation des NTIC sur la vie des femmes handicapées (Mme WILSON, Présidente de l'Association des Femmes Handicapées du Togo),

- la participation civique et citoyenne des jeunes filles/femmes, la promotion de leurs droits contre les violences basées sur le genre (Mme OUEDRAOGO Laure Chantal : Chargée du projet ADEP),

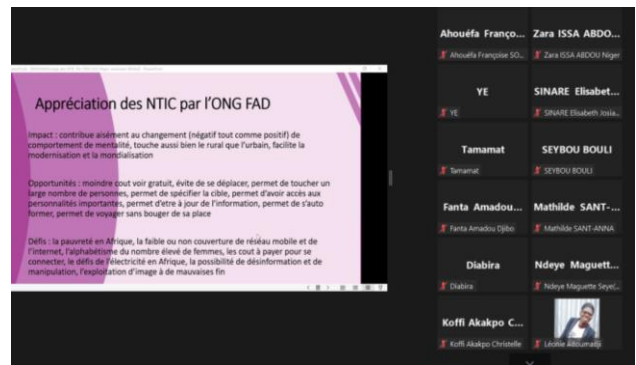
- Tirer parti de la technologie numérique pour faire progresser les droits des femmes (Mme Lois ADDO : Chargée de programme au WILDAF-GHANA) et

- l'impact de la transformation numérique sur les ONG de femmes et leur lutte pour les droits des femmes en Afrique de l'Ouest (Mme Nodjidéné Ketsia de AFLADEGT).



Les diverses présentations ont reconnu l'accessibilité de leurs organisations aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTICs), ainsi que l'importance et les impacts positifs du numérique sur leur travail.

L'utilisation des outils numériques a permis à ma structure d'effectuer des sensibilisations, des lobbys, des plaidoyers au niveau national comme international, a déclaré Mme **Mariama Mamoudou Djibo** de l'ONG FAD.



Il en est de même pour M. **SOULEYMANE Camara**, qui indique que grâce aux plateformes Novak et Klaus, les femmes victimes de violences sexuelles à l'occasion du massacre du 28 septembre 2009, ont pu s'enregistrer en ligne et avoir une base de données inclusive.

Mme **WILSON** de l'Association des Femmes Handicapées du Togo a affirmé dans son intervention que les femmes et filles en situation de handicap s'en servent comme moyen d'échange et de communication avec les politiques, les groupes sociaux malgré le fait qu'elles aient un accès très limité à ces outils.

Intervenant sur « la participation civique et citoyenne des jeunes filles des jeunes femmes, la promotion de leurs droits contre les violences basées sur le genre », Mme **OUEDRAOGO Laure Chantal** a reconnu le caractère essentiel des TICs et indique que l'ONG ADEP sensibilise avec l'apport des TIC à la promotion des droits des femmes en lien avec des thématiques sur les VBG. Pour ce faire l'ONG ADEP a élaboré des stratégies qui consistent à utiliser les outils numériques et a énoncé les impacts que cette utilisation aura dans le développement du pays.

Quant à Lois ADDO du WILDAF-GHANA, elle a reconnu que l'utilisation des TIC a permis de fournir des informations juridiques, d'obtenir des conseils et un soutien juridique via les appels téléphoniques, des messages téléchargés dans diverses langues voire des publications. Il en est de même de Mme **Nodjidéné Ketsia** de AFLADEGT qui a indiqué que la transformation numérique offre de nombreux avantages pour les ONG de l'Afrique de l'Ouest.

Les panelistes ont en outre fait part du rôle essentiel qu'ont joué les TICs avec l'avènement de la COVID-19. Au vu des interventions, le numérique a permis la continuité des activités auprès des cibles surtout celles résidant dans les zones rurales, la facilité de contact avec les bailleurs, mais aussi a développé les compétences technologiques des employés.

Bien qu'utile et incontournable pour le travail des ONG de défense des droits des femmes, les organisations sont confrontées à des défis dans l'utilisation du numérique.

Selon l'étude réalisée par le WiDAF-AO, la majorité des organisations de femmes à but non lucratif enquêtées ont accès à différents outils technologiques mais ne reçoivent pas d'appuis des donateurs pour soutenir leurs besoins dans cette utilisation et ne possèdent non plus de politique de sécurité numérique permettant une protection des différents outils numériques, ce qui facilite la cybercriminalité et la perte de données en cas de sinistre.

En outre, par rapport à l'accessibilité, les enquêtées et intervenants(es) au panel, ont évoqué certains obstacles ce sont entre autres l'accessibilité limitée de certaines femmes et filles qui sont leur cibles, l'exploitation des données à de mauvaises fins, l'analphabétisme des femmes et des filles surtout dans le milieu rural, la difficulté d'accès à ces plateformes par certaines femmes, la cyberintimidation, le coût et la qualité de l'internet...

Par ailleurs, plusieurs personnes ont été victimes des attaques numériques au sein des organisations membres. Aussi afin d'éviter ces attaques, certaines organisations ont élaboré des règles d'éthiques afin que l'intimité des victimes soit respectée à travers l'observance de ces règles, en l'occurrence celle de la confidentialité.



Pour parer aux difficultés auxquelles font face les organisations de défenses des droits des femmes, voire les femmes et les filles, les panelistes ont plaidé pour :

- Que les Etats investissent dans les NTIC pour qu'elles soient vulgarisées voire accessibles sur les territoires nationaux,
- le renforcement des capacités des filles et des femmes vivant avec un handicap ou non à l'utilisation et sans dangers des NTIC,
- la prise en compte du genre à toutes les étapes de formulation des politiques sur les TIC,

- le renforcement des compétences techniques et les ressources pour une bonne gestion de la législation numérique et la cybersécurité,
- l'acquisition d'un data center par l'Etat pour le renforcement de l'infrastructure numérique,
- la promotion de la parité entre les garçons et les filles dans l'enseignement scientifique et la formation en ingénierie,
- la sensibilisation des communautés et des femmes / filles en particulier à un usage efficace et efficient des NTIC,
- la formation des filles/femmes handicapées visuelles sur l'utilisation des logiciels adaptés aux non et mal voyants comme jaws et sur l'utilisation des smartphones avec synthèse vocale intégrée,
- le renforcement des connaissances des jeunes filles et femmes sourdes et malentendantes sur le décryptage et la communication par les emojis,
- le renforcement ou l'actualisation des connaissances des organisations de défenses des droits des filles /femmes sur le handicap et le développement local inclusif afin que les besoins spécifiques de la femme handicapée soient pris en compte dans tous les programmes initiés par ces organisations,
- la mise en place des mécanismes pour aider à rompre le cercle de la pauvreté qui est le principal obstacle à la participation et à l'épanouissement des femmes handicapées dans leur communauté,
- la facilitation de l'accès des femmes handicapées aux services financiers disponibles dans les IMF et dans les GEC de leur localité,
- la revue du coût à la baisse et l'amélioration de la qualité de la connexion,
- le développement des projets des sciences du numérique,
- la revue de la fiscalité pour permettre aux femmes d'entreprendre librement

**Service Communication
WiDAF-AO**

Autres activités du WILDAF-AO au CSW 67 : Lois Addo, Ambassadrice du WILDAF-AO



Comme chaque année, le WILDAF a participé à divers panels organisés soit par les Nations-Unies soit par d'autres organisations féministes. Représentant le WILDAF-AO, Mme Lois Addo du WILDAF-Ghana a participé en présentiel, de manière virtuelle à un certain nombre de sessions parallèles notamment ; les réunions d'information informelles des ONG pour les mouvements de jeunesse et les mouvements féministes, la rencontre régionale du Caucus des femmes africaines, l'événement parallèle de la Coalition internationale pour l'accès à la terre sur l'innovation numérique et les droits fonciers des femmes...



■ Réunion d'information informelle des ONG pour les mouvements de jeunesse et les mouvements féministes

Modérée par Devan Zingler, coordinateur du Forum de l'ONG CSW et co-président du programme des jeunes leaders et des jeunes professionnels, le panel a porté sur comment créer un espace pour les jeunes afin de leur permettre de mieux s'engager dans le processus des résultats de la CSW ainsi qu'auprès des États membres, et ONU Femmes sur les questions clés à prendre en compte dans les documents finaux. Le panel a également réfléchi sur comment les jeunes pouvaient tirer parti de la technologie pour s'engager auprès les décideurs.

Suite au panel, les participants ont plaidé pour une inclusion des jeunes dans le processus de prise de décision de la Commission de la condition de la femme afin que leurs questions soient intégrées dans les conclusions finales. En outre les jeunes ont plaidé pour que leurs points de vue soient pris en compte dans les politiques et les réglementations à tous les niveaux et pour l'adoption de cadres juridiques visant à protéger la fracture numérique.



■ Briefing matinal informel



Avant l'ouverture de la session du jour, les participants sont invités à un débriefing de la session de la veille. C'est dans ce contexte que Mme Lois Aduamoah-Addo a été invitée à prendre part au panel du débriefing du 14 mars 2023. Animée par Houry Geudelekian, président du NGOCSW, la session a regroupé **Ivy Koek**, Coordinatrice exécutive du programme pour les affaires de l'ONU, l'égalité des générations et les PCD, Lopa **Banerjee**, Directrice de la division de la société civile à l'ONU-Femmes, **Lois Aduamoah-Addo du WILDAF-Ghana** et membre du comité de planification mondiale de la CCF des ONG.

Les délibérations de la session se sont focalisées sur l'inclusion et la participation effectives des groupes féministes du monde entier aux processus du NGOCSW. L'une des questions était comment organiser la CSW des ONG de manière à garantir que tous les groupes féministes du monde entier soient en mesure de participer efficacement au processus. La question de l'obtention des visas et du financement nécessaire à la participation a été également abordées.

Donnant son avis sur la question de la participation au forum, la représentante du réseau WILDAF-AO, a proposé la rotation de la conférence de la NGOCSW dans toutes les régions du monde. Selon elle, cela permettra d'accroître la participation et l'inclusion de toute personne ayant la volonté de participer. La proposition a été accueillie favorablement par les membres de la Commission et Mme Houry, présidente de la session, a déclaré qu'elle adhérerait à l'idée de la rotation de la conférence des ONG sur la condition de la femme.

Une autre recommandation du débriefing était que l'ONG CSW mette tout en œuvre pour s'assurer que les participants soient en mesure d'obtenir des visas pour les membres intéressés en s'engageant auprès des ambassades afin de faciliter l'obtention du visa.



- **Améliorer la participation des femmes africaines au NGOCSW**

Organisé par FEMNET en collaboration avec d'autres partenaires, le caucus des femmes africaines s'est tenu à Ford Foundation. La réunion animée par Memory Kachambwa, Directrice exécutive de FEMNET, a connu la participation d'environ 100 femmes africaines. Les participantes ont débattu des difficultés rencontrées par les participants(es) originaires d'Afrique à obtenir un soutien financier ainsi que le visas leur permettant de participer à la conférence. Le caucus a également réfléchi sur la manière dont les OSC peuvent influencer les décisions des conclusions de la CSW. Sur ce point la recommandation est d'influencer la position des représentants de nos Etats respectifs avant la tenue du forum



- **Garantir les droits des femmes à la terre et aux ressources naturelles par l'accès à l'innovation technologique**



En marge de la CWS 67, la coalition International pour l'accès à la terre (ILC) dont le WILDAF-AO est membre, a organisé un panel sur le thème « **Garantir les droits des femmes à la terre et aux ressources naturelles par l'accès à l'innovation technologique** ».

Les réflexions du panel ont porté sur des questions de la sécurité alimentaire et l'accès à la terre des femmes pastorales et déplacées à l'ère de la numérisation au Cameroun, les opportunités et le développement des potentiels et la réduction des risques de l'impact de la transformation numérique sur les organisations à but non lucratif dirigées par des femmes en Afrique de l'Ouest, les leçons à tirer pour garantir les droits fonciers des femmes pour l'agriculture en Afrique de l'Ouest, l'exploration des liens entre les règles de droit et la garantie des droits fonciers des femmes grâce à un meilleur accès à la technologie pour les femmes et les jeunes filles.



La représentante du WILDAF-AO a présenté un modèle numérique utilisé par le WILDAF-Ghana en collaboration avec Viamo, une organisation d'entreprise sociale, dans le but d'améliorer les connaissances des volontaires parajuristes formées sur les connaissances de base en matière d'alphabétisation juridique sur le genre, les droits de l'homme, les droits économiques, le droit de la famille, les droits fonciers et les voies d'accès à la justice, etc.

Le modèle a permis de mener à bien des programmes de sensibilisation de la communauté sur les lois dans le cadre de leur mandat visant à accroître les connaissances juridiques au niveau de la communauté en révisant les normes socioculturelles affectant les droits fonciers des femmes. Le service de technologie mobile a fourni aux LLV et aux membres de la communauté des hotlines d'information juridique et des messages vocaux « push » aux bénéficiaires du projet. Le modèle permet aux femmes d'accéder à des informations juridiques, en particulier sur les droits fonciers, à partir de leur téléphone. Grâce à ce service, les femmes peuvent accéder à l'information de manière indépendante par le biais de services mobiles traduits dans les langues locales pour que les femmes analphabètes puissent en bénéficier.



Sur la question de comment assurer l'accessibilité de la technologie numérique afin de garantir les droits fonciers des femmes ? les intervenants ont répondu que la technologie ne se limite pas aux ordinateurs, aux ordinateurs portables et aux téléphones Android. Elle englobe également les médias traditionnels tels que la radio, la télévision et les téléphones non Android. Aussi il est important de tirer parti de ces médias alimentés par l'électricité pour transmettre des informations à ceux qui n'ont pas les connaissances nécessaires pour utiliser les logiciels, comme les ordinateurs ou autre nouvelles technologie etc. Les droits numériques étant également les droits des femmes, dans leur promotion, l'accent doit être mis sur le renforcement des capacités et la formation des femmes et des jeunes. L'alphabétisation numérique doit également être complétée par une alphabétisation juridique pour leur permettre de revendiquer ces droits et de demander des comptes aux responsables.



Le panel a en outre abordé d'autres questions relatives au partage des connaissances, des expériences entre les acteurs régionaux et mondiaux sur l'accès des femmes à la technologie afin de faire progresser la justice économique et les droits des femmes en matière de ressources, à l'engagement multipartite et aux approches visant à tirer parti et améliorer la technologie pour faire avancer le travail des organisations féministes.

Agir pour l'Abandon des Mariages d'Enfants (AAME)



Du 21 au 23 Février 2023 s'est tenu à Lomé au siège du WILDAF-AO, l'atelier sous régional d'appropriation du projet « **Agir pour l'Abandon des Mariages d'Enfants (AAME)** ». Initié par le Women in Law and Development in Africa -Afrique de l'Ouest (WiLDAF-AO) et financé par AmplifyChange, le projet s'inscrit dans le cadre la lutte contre le mariage d'enfants en Afrique de l'Ouest.

Selon le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), plus de 140 millions de filles seront mariées entre 2011 et 2020. Neuf (9) des 10 pays où les taux de mariage d'enfants sont les plus élevés, se situent en Afrique et 4 pays sur les 9 sont en Afrique de l'Ouest notamment le **Niger** (75%), la **Guinée** (63%), le **Mali** (55%), le **Burkina Faso** (52%). Dans certains pays comme le Togo, où le phénomène semble à priori ne pas avoir autant d'ampleur, le mariage d'enfants est concentré dans certaines zones géographiques comme dans les savanes où 42 % des jeunes filles se retrouvent dans des ménages avant 18 ans. En vue de l'abandon de cette pratique qui hypothèque l'avenir des filles dans la sous- région, le WILDAF a initié ledit projet qui vise à contribuer à l'éradication du mariage d'enfants au Mali et au Togo.

Le projet « **Agir pour l'Abandon des Mariages d'Enfants** » fait le lien entre les mariages d'enfants et l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive des jeunes. Il se propose de bâtir un mouvement fort et inclusif pour les Droits et Santé Sexuels et Reproductifs (DSSR) des filles et l'abandon du mariage des enfants et entend soutenir les processus de plaidoyer aux niveaux local, national et régional en vue de l'adoption et de la mise en œuvre de réformes, des changements des normes sociales, et la mise à échelle de stratégies de lutte qui marchent.

NOUVELLES DU RESEAU

L'atelier de 3 jours organisé par le WiLDAF-AO en partenariat avec les réseaux WILDAF du Mali et du Togo et deux autres organisations spécialisées dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, FAMME du Togo et AMSOPT du Mali, a lancé le démarrage du projet prévu sur une durée de trente (30) mois.



La mise en œuvre dudit projet mise sur le partenariat entre plusieurs acteurs notamment les organisations et réseaux de la société civile, les jeunes (filles/garçons), les organisations de femmes vivant avec un handicap et de migrantes. Ces parties prenantes seront regroupées au sein d'un mouvement pour mobiliser l'opinion, les décideurs, les communautés, les autorités traditionnelles et religieuses en vue de les amener à prendre des positions mais également à adopter des mesures favorables à l'éradication du Mariage d'Enfants et aux Droits et Santé Sexuels et Reproductifs (DSSR) des filles.

Suite à l'atelier sous régional d'appropriation qui a permis d'harmoniser la compréhension du projet, deux ateliers ont été organisés respectivement au Togo du 27 au 28 mars et au Mali 06 Avril 2023. Ces rencontres ont permis de débiter les activités de terrain avec la réalisation d'une étude de base au Togo et au Mali sur le mariage d'enfants, les autres formes de violence connexes et le statut des DSSR des filles dans ces pays.



Avec l'étude de base réalisée, 60 jeunes représentants et représentantes d'organisations de la société à raison de 30 représentants par pays seront formés sur les DSSR des filles et le ME. Ces acteurs formés vont créer un mouvement et par le biais de sensibilisation, ils auront à mobiliser les communautés, les autorités traditionnelles et religieuses en vue de susciter des engagements à soutenir ledit mouvement.



Le projet aura recours aux réseaux sociaux, notamment au cyber activisme comme stratégies d'influence de sensibilisation et mobilisation. Aussi seront impliqués les Africivistes du Sénégal, les Négresses du Togo, les réseaux des jeunes filles sur les Violences Basées sur le Genre (VBG) et sur la Santé Sexuelle et de la Reproduction (SSR). A cet effet, 20 jeunes en raison de 10 par pays seront renforcés en cyber activisme

Des Campagnes annuelles coordonnées pour rallier une opinion publique et des actions de plaidoyer seront menées à l'endroit des communes et décideurs en vue de favoriser réformes améliorant le cadre juridico politique national et l'application de la Feuille de route de la CEDEAO sur le mariage d'enfants (M.E).

Au Mali le projet est mis en œuvre dans Commune urbaine de Koulikoro (Koulikoroba 1 et 2, koulikoro gare, plateau 1, 2 et 3, kolébougou, kayo, katibougou, bakaribougou thien), la Commune urbaine de Kayes (Lafiabougou, lafiabougou-sud, plateau, liberté, khasso, légal-ségou, bencounda secteur 1-4, ATTbougou, Kayes n'di) et à Bamako (Commune 1-6).

Au Togo, à Takpamba (préfecture de Gando dans la région des savanes), à Tchanaga (préfecture de l'Oti dans la région des savanes) et à Krikri (dans la région centrale).

Service Communication
WiLDAF-AO

NOUVELLES DU RESEAU

Les Féministes africaines demandent justice pour les survivantes de violences sexuelles en Guinée » WILDAF-Guinée mobilise la société civile



Le jeudi 2 Mars 2023 s'est tenu à Conakry, un atelier de deux (02) jours organisé par le WILDAF-Guinée pour l'adoption d'un plan d'action de mobilisation et de plaidoyer dans le cadre du procès du massacre du 28 Septembre 2009 au cours duquel **109 femmes ont subi des viols, tortures, séquestrations et autres violences**¹ lors d'une manifestation pacifique au stade de Conakry en Guinée.

Le 28 septembre 2009, soit treize (13) ans après le déroulement de ces événements tragiques et douloureux qui ont eu lieu au stade à Conakry, s'est ouvert en Guinée le procès des faits et actes qui ont été commis le 28 septembre 2009, mais aussi les jours qui ont suivi. Au cours de la répression effectuée par les forces armées, des femmes ont été victimes de violences. (viol, violence psychologique et de maltraitance). Des années durant, les victimes et survivantes de violences sexuelles ont été confrontées au silence face à leurs demandes.

Treize (13) ans après ce massacre, s'est ouvert à Conakry (Guinée), le procès qui a vocation à situer les responsabilités, et qui devra permettre de rendre justice aux victimes y compris les survivantes de violences sexuelles. L'ouverture de ce procès constitue une avancée sans précédent pour la Guinée, mais répondra-t-il aux attentes des victimes de la société guinéenne ?

Conscient de l'épineuse question de l'impunité des auteurs de violences et des difficultés à obtenir réparation, le WILDAF -AO, a initié le projet « **Solidarité avec les femmes de Guinée, les Féministes africaines demandent justice pour les survivantes de violences sexuelles en Guinée "UAF-Guinée"** » en collaboration

avec le WILDAF-Guinée pour mobiliser les organisations de droits des femmes, de jeunes filles et garçons, de droits humains et de médias autour de l'AVIPA, association des victimes de violence dans les événements du 28 Septembre 2009, pour s'assurer que justice soit rendue.

Financé par Urgente Action Fund (UAF)/(Fonds d'Action Urgente) Afrique, la mise en œuvre du projet est une occasion pour faire entendre la voix des femmes d'Afrique en particulier, celles de la Guinée qui attendent depuis 13 ans que les auteurs du crime soient jugés et condamnés.

C'est dans cette optique que s'est tenu les 2 et 3 mars 2023, l'atelier de deux jours organisé par le WILDAF-GUINEE en collaboration avec ses partenaires techniques WILDAF-AO, AVIPA, les ONG, les femmes leaders, les organisations de défense des droits humains, organisations des femmes handicapées, des femmes journalistes, avocates et des organisations de la société civile. L'objectif est de créer un mouvement pour mobiliser les populations et apporter un soutien aux survivantes de violence sexuelle.



Les participants à l'atelier, 40 au total dont 8 hommes et 32 femmes ont mis en place le mouvement dénommé « **Mouvement plus jamais de violences envers les femmes et les filles de Guinée** », en abrégé "PJVFFG" / **justice pour les survivantes de violences sexuelles** » du 28 septembre 2009. D'ores et déjà, le mouvement suit le procès en cours et va mener des actions concrètes en faveur de toutes les femmes victimes des violences sexuelles en général et en particulier celles du massacre du 28 septembre 2009.

Un plan d'action, de mobilisation et de plaidoyer a été élaboré, amendé et validé ainsi que le plan de communication pour la poursuite des activités de terrain. Des mesures de sauvegarde ont été également prises pour protéger les acteurs impliqués dans l'action contre les risques sécuritaires éventuels.

**Service Communication
WILDAF-AO**

NOUVELLES DU RESEAU

SAHEL A EGALITE : Les jeunes leaders du Sahel se mobilisent



Au Sahel, malgré le potentiel de développement social, économique et humain de la région, les populations restent confrontées à une profonde crise multidimensionnelle, conduisant à des inégalités. Ces disparités sociales se manifestent dans tous les domaines de la vie, persistent et nourrissent de nombreuses crises et conflits dans la région. Ces inégalités se sont aggravées au cours des dernières années et ont été exacerbées par la pandémie de la COVID 19.

Face à l'ampleur des crises et de la situation inégalitaire qui sévit dans la région, Oxfam a initié programme Sahel A Egalité, un programme dans lequel les mouvements sociaux, la société civile, la jeunesse et les femmes sont les principaux acteurs de changement pour lutter contre ces inégalités dans la région. L'objectif du programme est de renforcer la confiance entre l'Etat et les populations à tous les niveaux pour réduire les inégalités au Sahel à travers un contrat social refondé.

C'est dans ce cadre que le WiLDAF-AO, un des partenaires de mise en œuvre du programme Sahel A Egalité, a formé 70 jeunes femmes âgées de 18 et 35 ans au Tchad, au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal en 2022 sur le leadership féminin, le genre et la mobilisation digitale. L'objectif est d'encourager la mise en réseau de jeunes filles et femmes activistes et influenceuses pour favoriser leur participation aux processus décisionnels par la prise de conscience de leur situation en vue d'apporter une solution adéquate et accroître leur participation civique.

Au sortir des formations, les jeunes filles leaders déterminées à être des agents de changement, ont mené les actions de dénonciation d'abus, de sensibilisation des populations par le biais d'émissions radio ou autres canaux de communication sur des thématiques telles que les droits humains des femmes, les maladies sexuellement transmissibles et surtout les violences faites aux femmes et aux filles.

Conscientes de l'impact des violences basées sur le genre sur le quotidien des femmes et des filles, (éloignement des millions de femmes et de filles de l'éducation en mettant en péril leur bien-être et leur santé), les jeunes femmes leaders ont choisi cette thématique pour mener des actions et par-delà, lutter contre les inégalités qui minent la vie des femmes et des filles au Sahel.

TCHAD



Au Tchad, les jeunes femmes leaders ont sensibilisé janvier 2023, environ 150 élèves et une dizaine d'enseignants du Collège d'Enseignement Général de Boutalbagar sur le thème " Stratégies de lutte contre les VBG en milieux scolaire". Ces jeunes femmes ont expliqué aux élèves ce que sont les VBG avant de partager les stratégies de lutte. Les participants(es) ont pris conscience de l'existence du problème et s'engagent à mener des actions pour atténuer le phénomène dans les écoles.



NOUVELLES DU RESEAU

NIGER



Au Niger, avec le concours de 7 Bénévoles de Sahel égalité Niger, les jeunes femmes leaders du Niger ont sensibilisé environ 102 élèves sur les violences en milieu scolaire lors d'une rencontre le samedi 28 janvier au CEG 11 de NIAMEY. Ces élèves étaient accompagnés du proviseur, 3 surveillants(es), 2 enseignants, 3 parents d'élèves y compris le président national des parents d'élèves. Les participants ont pris des engagements à mieux contribuer à éradiquer les violences en milieux scolaires « **Nous nous engageons à sensibiliser d'abord les élèves sur les violences sexuelles en milieux scolaires et sur les différentes formes de violences et ensuite on va essayer de lutter contre cette violence** » a déclaré une des surveillantes. D'autres sensibilisations ont été menées auprès des femmes et filles sur des questions comme le droit à la santé, à l'opinion et à un travail décent.

BURKINA-FASO



Sous le thème « **Jeunes filles; ambassadrices de l'élimination des violences en milieu scolaire et étudiant (VBG)** », les jeunes filles leaders du Burkina Faso, ont organisé le 18 février 2023 au siège de l'Association Suudu Andal, une rencontre en vue d'exhorter les jeunes à se mobiliser pour combattre les VBG en milieu scolaire et universitaire. Au total 19 personnes ont pris part à cette rencontre dont majoritairement des étudiantes.

Les organisatrices ont demandé aux participantes d'être des ambassadeurs de non-violence dans les écoles et auprès des familles, des hommes et des garçons en leur inculquant que les filles et les femmes représentent leurs sœurs et leurs mères. Elles ont également encouragé les participantes à la prise d'initiative et à la dénonciation des VBG à travers la saisine des autorités compétentes en cas de violence.



SENEGAL

Au Sénégal, par le biais de visuels les jeunes leaders ont sillonné les marchés et les écoles pour entretenir les communautés sur les droits humains des femmes et des filles y compris les violences auxquelles sont confrontées au quotidien laissant des conséquences inouïes sur leur vie. Les leaders ont également exhorté la population à la dénonciation des cas de violence en composant le 116.



Service Communication
WILDAF-AO